



55^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés

Intervention du Luxembourg

13 mars 2024

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration présentée par la délégation de l'Union européenne.

Le Luxembourg remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la présentation de son rapport. Nous réitérons notre plein soutien à votre mandat.

Alors que les progrès constatés lors de vos visites de pays sont encourageants, mon pays reste très préoccupé par le fait que des millions d'enfants dans le monde continuent d'être touchés par des conflits armés et sont victimes de violations de leurs droits humains les plus élémentaires. À cela s'ajoute que l'insécurité climatique ne fait qu'aggraver les risques et vulnérabilités auxquels sont exposés les enfants vivant dans des situations de conflit.

Le Luxembourg condamne les attaques contre les écoles et les hôpitaux et toutes les situations où l'accès humanitaire est entravé, aggravant les souffrances des enfants. L'augmentation des frappes aériennes et l'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées, comme actuellement dans la bande de Gaza, en Ukraine et au Soudan, ne peuvent avoir qu'un impact dévastateur sur les enfants et leurs familles.

Le Luxembourg appelle tous les États à rejoindre et à pleinement appliquer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ainsi que la Déclaration politique contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées. Le respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire est une condition sine qua non pour protéger efficacement les enfants dans les conflits armés.

Je vous remercie.

(235 mots – 1m30s)